

Critères de contribution de soutien du Service culturel Migros Vaud

I. LES SOUTIENS ARTISTIQUES

BUT

Soutenir des projets culturels professionnels et contribuer à l'essor de la création et de la vie culturelle sur le territoire de la Coopérative Migros Vaud.

DOMAINES

- 1. Musique** : classique, opéra, jazz, variété, musique du monde
- 2. Théâtre** : toutes les formes de théâtre professionnel, humour, one-man show, théâtre jeune public
- 3. Danse** : classique, contemporaine, performative
- 4. Arts visuels** : projets fédérateurs en dehors des lieux institutionnels et des galeries privées, en association avec la Fédération des coopératives Migros seulement.
- 5. Autres** : institutions et projets culturels (festivals, lieux fédérateurs, médiation)

CRITÈRES

- Professionnalisme
- Projet, association, organisation, et ou production ayant une assise dans le canton de Vaud.
- Répartition géographique équilibrée dans tout le canton.
- Respect d'un délai de trois mois avant la manifestation pour la réception de la requête.

NATURE DES SOUTIENS

- Soutiens financiers d'un maximum de Fr. 5'000.-.
- Lorsqu'il s'agit d'institutions d'importance ou de projets exceptionnels, le soutien peut être plus important.
- Le soutien peut venir compléter une contribution de la Fédération des Coopératives Migros à un projet d'importance suprarégionale ou nationale.
- Le soutien peut être attribué à des lieux accueillant un projet national de la Fédération des Coopératives Migros (exemple : Steps)
- Le soutien peut prendre la forme d'un article dans Migros Magazine.

II. LES DONS SOCIAUX

BUT

Soutenir des projets, associations ou événements à but non lucratif qui drainent des valeurs environnementales, sociales, éducatives ou culturelles.

DOMAINES

1. Environnemental

Projets ou associations visant :

- la sauvegarde de la nature dans notre région
- la sensibilisation du public par l'apport de connaissances sur notre environnement

2. Social

Projets ou associations soutenant :

- la jeunesse dans différents secteurs d'activité (associations de jeunes de quartiers, garderies etc.)
- des personnes ou familles défavorisées du canton : lutte contre la précarité et la désocialisation
- la prévention en matière de santé
- les personnes handicapées

3. Culturel

Associations soutenant des projets :

- **Interculturels** : Fêtes ou projets rassemblant des nationalités différentes ou faisant connaître une culture différente de la nôtre.
- **Socio-culturels** : Projets culturels, spectacles ou fêtes à caractère social et populaire.
- **Culturels** : Projets amateurs ou avec des bénévoles, impliquant une originalité et une dimension « coup de cœur ». Ces dossiers n'entrent pas dans la politique des soutiens professionnels, mais sont intéressants par leur engagement ou leur localisation dans le canton.

4. Autre

Projets ou structures associatives qui n'entrent dans aucune des catégories précédentes.

CRITÈRES

- Sélection des projets en maintenant un équilibre entre les différents secteurs mentionnés ci-dessus.
- Répartition géographique pour toucher les Coopérateurs Migros de tout le canton.

NATURE DES SOUTIENS

- Soutiens financiers d'un maximum de Fr. 2'000.-
- Lorsqu'il s'agit de projets exceptionnels, le soutien peut être plus important.
- Le soutien peut venir compléter une contribution de la Fédération des Coopératives Migros à un projet d'importance suprarégionale ou nationale.
- Le soutien peut se faire sous la forme de bons-cadeaux d'une valeur de Fr. 100.- à 500.-